

Le prix de l'eau

Le mot du Maire

La vie de notre Commune ressemble à celle de tout un chacun. Parfois, elle est un long fleuve tranquille, puis le rythme s'accélère et impose des choix.

Nous aurons ici l'occasion, tout au long des mois à venir, d'évoquer les options qui préciseront ce que nous voulons

comme avenir pour notre Commune; nous vous reparlerons ainsi régulièrement du projet d'école, de l'avenir de la station de ski de Pelvoux-Vallouise, de l'aménagement des berges du Gyr, de la valorisation raisonnée d'Ailefroide et du Pré de Mme Carle... Et j'en passe ! Vous serez informé et consulté.

Aujourd'hui, notre bulletin municipal fait la part belle au dossier de l'eau et de son prix.

Pourquoi ? La réponse est simple : l'eau a un coût; un coût qui demain pèsera inmanquablement plus lourd.

Ecrire cela en Vallouise, au pied des glaciers Blanc ou Noir, peut surprendre. « L'eau, en Vallouise, est à portée de mains. Elle paraît ne pas manquer. D'où un sentiment largement répandu que l'eau nous serait une ressource inépuisable, à moindre coût. Vision en trompe-l'œil », écrivions-nous dans ce bulletin au printemps dernier.

Avant d'ajouter : « Aujourd'hui, à Vallouise-Pelvoux, l'eau ne paye plus l'eau. Tout, au contraire, laisse entendre que demain, dans la Commune, l'eau sera très certainement plus coûteuse qu'aujourd'hui. »

A Vallouise-Pelvoux, le prix de l'eau n'intègre pas le coût de l'entretien du réseau; un réseau ancien, souvent centenaire; un réseau vétuste et dégradé; un réseau qui réclame une campagne sur le long terme de remise à niveau. C'est un héritage de l'histoire, qui ne peut raisonnablement perdurer.

Aujourd'hui, il est de notre devoir, sans plus attendre, d'engager les travaux nécessaires pour conforter nos canalisations, voire les rénover sur plusieurs kilomètres; des travaux particulièrement lourds et onéreux.

Face à ces dépenses, deux options possibles : augmenter le prix de l'eau, afin d'être éligibles aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau, ou augmenter les impôts locaux, afin de nous permettre de porter seul, à travers le budget municipal les coûts générés par ces travaux.

Nous n'avons guère le choix. Il nous faut trancher, sans plus attendre.

Décider d'une augmentation – ici, celle du prix de l'eau ou celle des impôts – n'est jamais une partie de plaisir. Certes, on pourrait fermer les yeux et attendre; on pourrait garder le statu quo, tout en espérant que le réseau tienne; on pourrait reporter ces investissements à demain, à une autre équipe municipale. Ce n'est pas notre choix.

Le dossier est sur la table du Conseil municipal, qui devrait être amené à rendre ses premières décisions dès le vote du budget 2022, fin mars. Avec courage et sans démagogie.

Jean Conreaux
Maire de Vallouise-Pelvoux



QR Code Mairie



Restez branché sur la vie de notre commune

Site Web de la Mairie: www.vallouise-pelvoux

Page Facebook: [www.facebook.com /Commune-Vallouise-Pelvoux-100112711811979](https://www.facebook.com/Commune-Vallouise-Pelvoux-100112711811979)

Station Illiwap: Mairie Vallouise-Pelvoux

QR Code facebook



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

DATE DES ÉLECTIONS

10 et 24 avril pour les Élections présidentielles

12 et 19 juin pour les Élections législatives

Rappel : il n'y a plus qu'un **seul bureau de vote** pour tous les habitants de Vallouise-Pelvoux [par arrêté préfectoral]. Ce bureau sera situé en Mairie (Salle Marcel Regout).

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, cela risque d'être trop tard pour le faire pour le scrutin présidentiel (date limite d'inscription : 4 mars 2022), mais il vous est encore possible de le faire pour les élections législatives, jusqu'au vendredi 6 mai (sixième vendredi précédant le jour du scrutin), soit à l'accueil de la Mairie durant les heures d'ouverture au public (lundi au vendredi 8h30-12h), soit en vous connectant sur le site de Service Public ou France Connect pour une inscription en ligne.

Pour **s'inscrire sur la liste électorale**, il vous faut remplir les conditions suivantes :

- Si vous êtes résident permanent : fournir un justificatif d'identité + un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Si ce n'est pas votre résidence principale : fournir un justificatif prouvant que vous êtes assujetti aux impôts locaux à Vallouise-Pelvoux (taxe d'habitation ou taxe foncière, sur propriété bâtie ou non bâtie ou cotisation foncière des entreprises/ex-taxe professionnelle/année N-2).

Une nouvelle carte électorale - Une nouvelle carte électorale vous sera adressée. Une carte riche d'innovations. La première innovation est la présence du QR-Code sur la carte. Il renvoie sur le portail des élections du ministère de l'Intérieur et permet aux utilisateurs de smartphone de ne pas avoir à taper l'adresse <https://www.elections.interieur.gouv.fr/> pour se rendre sur ce site.

Le portail du ministère permet d'accéder à trois démarches utiles avant les élections, qui peuvent, pour certaines d'entre elles, se faire maintenant entièrement ou partiellement en ligne : 1) la vérification de sa situation électorale (en renseignant ses nom et prénom, sa date de naissance et sa commune, un électeur peut vérifier s'il est bien inscrit) ; 2) l'inscription sur les listes électorales elle-même ; 3) la demande de procuration, qui se fait en partie en ligne.

Autre innovation : sur la nouvelle carte électorale figure désormais le NNE (numéro national d'électeur). Ce numéro de 8 ou 9 chiffres est unique pour chaque électeur et permet « d'identifier de manière certaine un électeur parmi les 48 millions d'inscrits sur les listes électorales. Il n'y a qu'un cas où l'électeur lui-même aura impérativement besoin de son NNE : la demande de procuration.

Voter par procuration - Depuis le 1er janvier dernier, les procurations électorales sont « déterritorialisées », c'est-à-dire que l'on peut donner procuration à un électeur qui n'est pas inscrit dans la même Commune que soi. Il devra toutefois se déplacer dans la Commune de son mandant pour voter à sa place.

Pour voter par procuration, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa Commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

La Commune propose aux habitants qui ne peuvent ni établir une procuration ni se déplacer par leurs propres moyens au bureau de vote de se signaler en Mairie au 04 92 23 30 19 (de 8h30 à 12h du lundi au vendredi), en précisant la plage horaire pour laquelle ils souhaitent un transport pour aller voter.

LIBRE EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

Groupe « Ensemble pour l'avenir »

Peut-être des Jeux olympiques d'hiver dans les Alpes du Sud ! C'est l'annonce forte de Renaud Muselier, lors de la présentation de ses vœux. Le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a en effet annoncé vouloir déposer une intention de candidature auprès du C.I.O. pour des Jeux en 2034 ou 2038. Une candidature dans le prolongement du plan « Montagnes 2030 » dans lequel la Région va doubler son engagement pour atteindre 200 millions d'€.

Jean-Marie Bernard, président du Département des Hautes-Alpes, a immédiatement adhéré à cette proposition. Quant à notre Commune, elle pourrait y prendre sa part, forte de son expérience acquise lors de sa candidature pour l'organisation des J.O. d'hiver de 2018 ; une candidature qui, sous le double aspect de l'authenticité et de la modestie, était alors portée par tout le territoire des Écrins ; une candidature appuyée par un dossier décalé, certes, mais réaliste techniquement.

Alors, pourquoi pas s'associer à une démarche qui reprendrait les mêmes contours : un dossier pas bling-bling pour un sou, économe et écolo ? Le débat est ouvert.

Et sans plus attendre, réjouissons-nous de noter que la Vallouise était présente en février aux Jeux de Pékin, avec Richardson Viano. Un champion, inscrit dans notre club, qui a chaussé ses premiers skis, à l'âge de 3 ans et demi, à la station de Pelvoux-Vallouise, deux petites semaines seulement après avoir quitté l'orphelinat qui l'avait recueilli à Haïti. Adopté par un couple venu s'installer dans les Hautes-Alpes, voilà le natif de Port au Prince devenu, 16 ans plus tard, le premier skieur noir caribéen à prendre le départ d'un Géant olympique.

Groupe « Et pourquoi pas ? »

Parler de nos actions demeure irréalisable : au lieu d'une équipe municipale unique, l'opposition reste volontairement mise à l'écart, alors que le maire n'a été élu qu'avec quelques voix d'avance.

Mais qu'en est-il vraiment depuis les élections ? Les pompes de relevage ont été votées en conseil communautaire, alors que la majorité de la population était contre ; le montage de la DSP pour la station (Délégation de service Public) semble être au point mort ; le projet de rapprochement des stations reste dans les cartons ; le projet scolaire n'est pas abordé avec nous et les citoyens ; les différentes études plateau des Eyssard, de la nouvelle école, Aile froide et le Gyr, vont-elles aboutir ?

Plus grave : nous n'arrivons pas à faire remonter les demandes qui nous sont formulées par les citoyens, car le maire les rejette systématiquement, et ne veut pas en discuter. Et nous ne comprenons pas l'absence de réaction des élus face à une telle situation. Plus grave encore : nous ne sommes conviés à aucune discussion. Va-t-il falloir attendre encore 4 ans d'inaction ? Nous vous ferons un bilan trimestre par trimestre de l'avancée de ces dossiers mais espérons que ce ne soit pas une mandature de perdue. *Laurent Vernet / Nathalie Fabre*

Je vous informe que pour diverses raisons, j'ai pris la décision de quitter le groupe « Et pourquoi pas ».

Je reste une élue de la Commune et continuerais à m'impliquer et travailler dans les commissions concernant la jeunesse, les aînés, les affaires sociales et scolaires. Je reste à la disposition de l'ensemble des habitants et ne manquerais pas de vous tenir informés de mes actions par le biais de ce bulletin. *Peggy Pernin*

VISITES DE TERRAIN

Avec Madame la préfète...

Mi-janvier, Martine Clavel, préfète des Hautes-Alpes, et Hélène Lestarquit, sous-préfète, sont venues à Vallouise-Pelvoux, à l'invitation de Jean Conreaux, maire, pour une séance de travail sur plusieurs dossiers communaux. Elles ont pu ainsi se rendre sur le site de la future école communale (notre photo), accompagnés de Christian Canton, premier adjoint, et de Catherine Rouet, conseillère municipale déléguée, en charge du suivi de cet important dossier. La visite se poursuit sur le front de neige de la station de Pelvoux-Vallouise, visite à laquelle vinrent se joindre Marie-Pierre Hammes, adjointe au Maire, chargée du sport et du tourisme, et Antoine Mathieu, directeur de la station.



... et le Président du Conseil départemental

Jean-Michel Bernard, président du Conseil départemental, accompagné de son vice-président Patrick Ricou, a inauguré le 31 janvier dernier, la billetterie mains libres d'accès au domaine skiable de Pelvoux-Vallouise. Reçu par Jean Conreaux et les conseillers départementaux de notre canton, il a ensuite, sous la conduite d'Antoine Mathieu, directeur, fait le tour des diverses installations propres à la station, avant de visiter Igloo Pelvoo, guidé par Olivier Joseph, président de l'association porteur de cette belle réalisation.

LA FIBRE OPTIQUE : DE DÉSILLUSIONS EN DÉSILLUSIONS

Dès le début du mandat, la nouvelle équipe municipale s'est attelée à l'important chantier de l'adressage, préalable incontournable au déploiement de la fibre optique. Au début de l'été 2021, chaque habitation disposait d'un nom de rue et d'un numéro. La commune pouvait donc prétendre à la fibre optique. Le 30 septembre 2021, XpFibre, l'opérateur chargé du réseau optique, organisait une réunion publique et annonçait les premiers raccordements au 13 octobre. On pouvait déjà regretter que le choix des zones desservies se soit fait sans aucune concertation avec la Commune et écarte Mairie, station, école. Mais on nous promettait près de 1000 prises disponibles pour compenser.

Las! Nous allons depuis de désillusions en désillusions. Non seulement les opérateurs n'ont toujours pas intégré les bases d'adresses que la Commune a communiquées l'été dernier, mais de plus les raccordements manqués se multiplient, au grand mécontentement, totalement justifié, de nos habitants.

Nous sommes consternés par ce manque de professionnalisme. Nous sommes désolés pour tous les habitants et les entreprises de la Commune qui se trouvent face à un mur et ne peuvent concrétiser les promesses qui leur ont été faites. Nous sommes en colère vis-à-vis d'acteurs qui ne prennent pas leurs responsabilités et se permettent de renvoyer les clients mécontents vers la Mairie. La Mairie n'a aucunement la compétence fibre optique et téléphonie, mais elle fait son maximum pour alerter encore et encore les pouvoirs publics sur ces dysfonctionnements, qui malheureusement touchent de très nombreuses communes dans toute la France.

Vous pouvez signaler vos difficultés sur le mail : amenagement.numerique@hautes-alpes.fr.

PONT DE VALLOUISE

Le tablier du pont n'est pas étanche et les écoulements dégradent les centralisations connexes. Quant aux garde-corps, ils doivent être changés. Aussi une fermeture temporaire du pont s'avère nécessaire. Après le déplacement de la borne incendie, suivi de l'intervention d'Orange, puis d'Enedis, les travaux de réfection proprement dits du pont commenceront le 13 avril, permettant alors une circulation alternée. Une fermeture totale du pont sera cependant nécessaire du 16 au 19 mai. Avant une réouverture définitive promise pour le 20 mai.

HISTOIRES D'EAU

Le service de l'eau

L'eau a un prix ! Écrire cela en Vallouise, au pied de nos glaciers, entre Gyr et Onde, peut paraître incongru. Et pourtant ! Il est une vérité simple : dans notre Commune, l'eau ne paye pas l'eau. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.



Corrigeons d'abord une formulation quelque peu erronée. Parler du « prix de l'eau » reste une terminologie inexacte puisque l'eau est offerte par la nature. Ce que nous payons correspond aux services rendus aux consommateurs, par le biais de l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'acheminement de l'eau, de la source jusqu'au robinet : ouvrages de captages, conduites de distribution, vannes, réducteurs de pression ou surpression, analyses... Il serait donc plus juste de parler du « prix du service de l'eau ».

À Vallouise-Pelvoux, la Commune a en charge la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Commune. Elle doit donc faire face aux dépenses d'entretien des équipements et aux investissements indispensables pour maintenir la qualité de ses services d'eau.

La collectivité locale gérant le service elle-même, on dit alors que le service de l'eau est en régie. Aussi, par voie de conséquence, le prix de ce service – prix de l'eau – est fixé par le Conseil municipal, en fonction du niveau de recettes nécessaires pour couvrir les dépenses à prévoir au budget.

Ce budget – budget annexe dit M49 – doit être voté annuellement et en équilibre.

Que paye-t-on ?

Trois postes budgétaires interviennent dans la consolidation du budget de l'eau :

● **La distribution de l'eau**, poste qui intègre toutes les étapes nécessaires à l'obtention d'une eau de qualité : du captage jusqu'au domicile.

● **Les taxes et redevances aux organismes publics** perçues par les organismes publics chargés de gérer l'eau. Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques). Les agences de l'eau redistribuent cet agent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole ou sauvage (pollution humaine!), améliorer le fonctionnement naturel des rivières... Chacun contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

● **N.B. :** Si à Vallouise-Pelvoux, le contribuable paye la **redevance pollution**, il convient de noter que la Commune nouvelle a fait le choix, lors de la fusion des deux Communes historiques, de prendre en charge la **redevance prélèvement**.

La collecte et le traitement des eaux usées

Ce poste qui correspond aux coûts liés aux services de collecte, transport et nettoyage des eaux usées et entretien du réseau d'égouts. En effet, après avoir été utilisée, l'eau est évacuée hors des habitations puis collectée et traitée en station d'épuration avant son retour dans le milieu naturel. Cette tâche est de la compétence communautaire. Son coût dépend de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

De la variation des prix d'une Commune à l'autre

ANALYSE COMPARATIVE DU PRIX DE L'EAU DANS LES COMMUNES DU PAYS DES ECRINS (tarifs 2021 / Abonnement seul - appartement ou maison individuelle)							
Commune	Mode de tarification	Prix au M ³	Observations	Montant de la part fixe annuelle	Montant du forfait annuel	Montant annuel de la facture d'eau TTC (sur la base de 120 M ³ /an)	Prix total au M ³ HT (sur la base de 120 M ³ /an)
VALLOUISE-PELVOUX	Forfaitaire	X		X	102,00 €	102,00 €	0,708 €
FREISSINIÈRES	Forfaitaire	X		X	120,00 €	120,00 €	0,833 €
LA ROCHE DE RAME	Au réel	0,60 €	0,60 € le m ³ de 0 à 300 m ³ 1,50 € le m ³ au-delà de 301 m ³	96,00 €	X	168,00 €	1,166 €
CHAMPCELLA	Forfaitaire	X		X	120,00 €	120,00 €	0,833 €
L'ARGENTÈRE-LA-BESSEE	Forfaitaire	X		X	130,00 €	130,00 €	0,903 €
PUY-SANT-VINCENT	Forfaitaire	X		X	78,00 €	78,00 €	0,541 €
LES VIGNEAUX	Au réel	0,35 €		66,00 €	X	108,00 €	0,750 €
SANT MARTIN DE QUEYRIÈRES	Au réel	0,40 €	0,40 € le m ³ de 0 à 150 m ³ 0,50 € le m ³ de 151 à 300 m ³ 0,40 € le m ³ au-delà de 301 m ³	109,80 €	X	157,80 €	1,096 €

Les investissements effectués par les collectivités pour garantir la qualité du service apporté aux consommateurs justifie la variation de prix observée d'une Commune à l'autre, comme l'expliquent des contraintes géographiques : l'éloignement du lieu de captage – qui induit une certaine longueur de canalisations – ou la nature des sols. Enfin, le vieillissement des canalisations, qui diffère d'une Commune à l'autre, impacte naturellement les coûts de production et d'entretien.

Ajoutons que, dans nos territoires, la configuration géographique et un habitat dispersé obligent à un réseau de distribution de grande longueur, d'où des coûts d'entretien par habitant particulièrement lourds.

À noter que notre Commune, au cours de ces derniers mois, en plus des travaux ponctuels et récurrents de réfection du réseau d'eau potable, a entrepris un certain nombre d'opérations d'équipement indispensables, comme des interventions ou réfections sur les captages de Puy-Aillaud ou la mise en place du dispositif de télégestion des captages... Autant d'investissements qui pèsent sur le coût du service de l'eau propre à Vallouise-Pelvoux et qui, demain, sont appelés à se multiplier.

La qualité de l'eau

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à garantir la sécurité sanitaire. Cette qualité de l'eau, à Vallouise-Pelvoux, comme pour les autres Communes, est analysée par un laboratoire mandaté par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé), qui effectue très régulièrement un « contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ». Ces contrôles sont réalisés en de multiples points du territoire : Vallouise-Bourg, Petit et Grand Parcher, la Casse, Puy-Aillaud, le Poët, Ailefroide, Chambran... Des contrôles multiples critères : dureté, nitrates, fluor, arsenic, pesticides, bactéries...

Les derniers contrôles connus, suite aux analyses faites en novembre et décembre derniers, restituent un même diagnostic globalement positif pour tous les sites, appelant néanmoins à une certaine vigilance sur la qualité de l'eau distribuée au refuge Cézanne, au Pré de Mme Carle, voire à Puy-Aillaud ; des derniers sites qui font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Commune.

Le détail de ces analyses est consultable sur le site officiel de la Mairie, rubrique Municipalité/ Service de l'eau potable.

Là, précisément, sur le site de la Mairie, un important dossier vous est proposé. Vous y trouverez, outre le résultat quartier par quartier, des analyses périodiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation, le Règlement du service public de l'eau potable, qui définit les obligations mutuelles du distributeur de l'eau (la Commune) et de l'utilisateur (l'abonné) : contrat d'abonnement, facturation, branchements, installations privées, cas des hameaux et habitations non accessibles l'hiver par voies carrossables...

Aujourd'hui...

La Commune a décidé de confier au bureau d'étude Hydrétude une actualisation de la phase 4 des schémas directeurs d'eau potable de nos Communes historiques, en s'appuyant sur les schémas directeurs réalisés précédemment sur Pelvoux à la fin des années 2011 et sur Vallouise en 2004 (mis à jour en 2014).

Outre la mise à jour des investissements à programmer et leur priorisation, cette étude aidera la Municipalité à définir l'impact financier des travaux à prévoir sur le prix de l'eau.

Cette étude permettra de mettre en avant les travaux à réaliser sur notre réseau d'eau potable : captage, traitement éventuel de l'eau, rénovation des réservoirs, réduction de fuites, renouvellement des canalisations et des appareils de régulation en fonction de leur âge.

Vallouise-Pelvoux compte quelque 2 200 abonnements et près de 40 km de canalisation d'eau, dont certaines âgées de 90 ans. Le coût des travaux à entreprendre à court et moyen termes sur nos canalisations est aujourd'hui estimé à cinq millions d'euros.

... Et demain

De lourds investissements attendent donc la Commune ; des investissements qui pourraient être subventionnés de façon conséquente par l'Agence de l'Eau. Mais il y a un préalable : l'attribution de ces subventions est conditionnée par un tarif de l'eau minimum au m³ de 1 € HT (sur la base de 120 m³ par an et par abonné pour les Communes ne disposant pas de compteurs). Or, actuellement, le prix au m³ de l'eau – ou service de l'eau – à Vallouise-Pelvoux est de 0,70 € HT.

Plusieurs options s'offrent à nous :

- Augmenter progressivement le prix de l'eau pour atteindre ce tarif de l'eau au m³ de 1 € HT et nous permettre de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau.

- Conserver un tarif bas – inférieur à 1 €/m³ – et renoncer aux subventions. Avec pour conséquence une forte augmentation de la redevance pour faire face aux lourdes dépenses de réfection du réseau, qui seront alors à la seule charge de la Commune, donc des habitants.

- Renoncer au mode actuel de tarification – forfait – pour opter à terme à une tarification au réel, après pose de compteurs. Ce serait plus respectueux de la nature et plus égalitaire pour les usagers, faciliterait une simplification de la tarification, permettrait la détection de fuites sur les réseaux par soustraction entre les volumes sortant des réservoirs et ceux consommés par l'ensemble des abonnés au réseau. Trois Communes du Pays des Écrins – La Roche de Rame, Les Vigneaux et Saint-Martin de Queyrières – ont déjà opté pour ce mode de tarification.

On peut noter que le maintien d'une facturation au forfait dérogatoire – et donc susceptible d'être remis en cause par les services de l'A.R.S. – conduit sur Vallouise-Pelvoux à un usage de l'eau extensif : arrosage des jardins l'été et débit continu de maintien hors gel l'hiver.

Une réunion publique, une fois connues les conclusions du bureau d'étude Hydrétude et les choix et orientations retenues par la Municipalité, sera programmée, avec le concours du bureau d'étude.

Le linéaire des canalisations d'eau potable

Vallouise: 22,4 Km de réseaux dont 17,5 Km de réseaux de distribution (conduites principales) – source : mise à jour du schéma directeur de Vallouise 2014.

Pelvoux: 14,5 Km de réseaux dont 12,5 Km de réseaux de distribution (conduites principales) – source : schéma directeur de Pelvoux 2011.



UN LOGOTYPE SOLAIRE

Un nouveau logo, pour signature graphique, pour notre Pays des Écrins, avec un nouveau positionnement: un logotype solaire, tout en mouvement, pour affirmer l'identité de la destination haute-montagne et le positionnement écotourisme. Un logo « vivant » et ludique, respectueux de l'environnement, avec un mode de visualisation simple et facilement décodable.

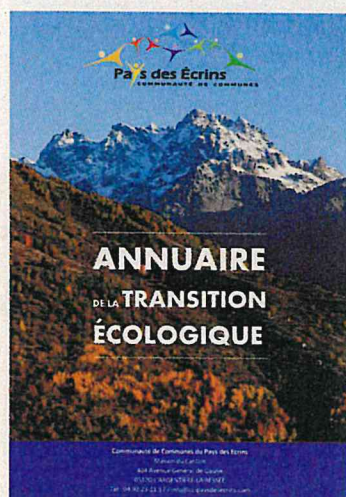
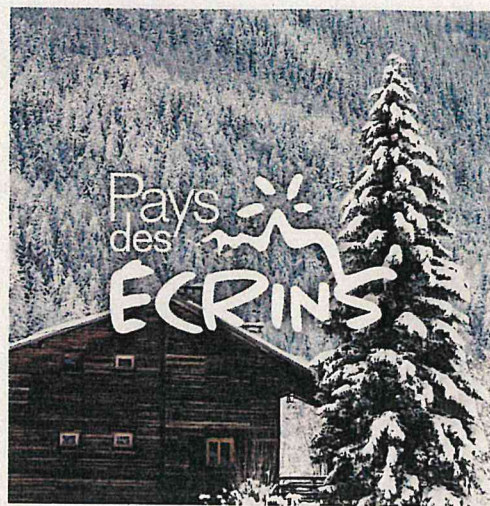
Une montagne aux courbes accentuées pour appuyer la verticalité, mettre l'accent sur l'alpinisme.

La lettre S des ÉCRINS pour évoquer les eaux vives et sinueuses, faire le lien entre la haute montagne (verticalité) et les espaces protégés en bas des vallées. Elle permet de souligner la diversité du territoire.

Quatre apostrophes pour représenter le soleil, la luminosité de la région, mais aussi les émotions: joie, plaisir, étonnement, surprise...

Une typographie « marqueur » pour les ÉCRINS centrée sur l'humain par son côté manuscrit, mais aussi symbolique de la communication plus urbaine, jeune et dynamique.

Une déclinaison de 4 couleurs par saison a été sélectionnée.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Communauté de Communes du Pays des Écrins met à votre disposition un annuaire afin de vous aider, que vous soyez résident permanent, élu, socioprofessionnel ou résident secondaire sur le territoire, dans vos démarches liées à la transition écologique. Vous y trouverez les coordonnées de tous les acteurs institutionnels et associatifs agissant pour l'environnement et pour ses habitants. Les informations et ressources sur toutes les thématiques de la transition, ainsi que l'actualité des actions menées par notre collectivité sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes: www.cc-paysdesecrins.com > Environnement > Transition écologique.

DÉCHETTERIE DE L'ARGENTIÈRE

La déchetterie intercommunale du Pays des Écrins, située dans la Zone des Sablonnières à l'Argentière-La Bessée, est à la disposition de tous pour favoriser le tri et lutter contre les dépôts sauvages.

Jusqu'au 31 mars prochain (horaires d'hiver), la déchetterie est ouverte du mardi au samedi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. À partir du 1er avril (horaires d'été): du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

À la déchetterie j'apporte: déchets verts, gravats, encombrants, cartons, pneus, batteries, huile de vidange, produits toxiques, piles, équipements électriques et électroniques.

Une date à retenir: pour un enlèvement à domicile d'encombrants, une semaine à cocher, celle du 2 au 7 mai, après avoir composé le 04 92 49 62 88.

Une adresse utile: La Miraille, à Saint Martin de Queyrières, où vous pouvez déposer les objets que vous souhaitez donner, du mercredi au samedi, de 9h à 17h.

Complainte d'un matelas (lâchement) abandonné sur la voie publique

Quand mes propriétaires ont voulu se séparer de moi, j'étais plein d'espoir. Mon rêve, moi qui étais encore en pleine forme, était d'être déposé à la Miraille pour vivre une deuxième vie et faire de nouveaux heureux.



Mais non. Je suis maintenant abandonné au bord de la route. La déchetterie de l'Argentière m'aurait au moins évité les regards réprobateurs de tous ceux qui se demandent comment on peut être aussi irrespectueux de l'espace public. Surtout que mes propriétaires sont motorisés puisqu'ils m'ont « traîné » jusque-là. Et même sans voiture, tous les habitants peuvent appeler le CPIE pour un enlèvement à domicile deux fois par an, en mai et octobre, des objets encombrants dont ils souhaitent se débarrasser.

BUDGET PARTICIPATIF : DEUX PROJETS RETENUS

Le four banal du Grand Parcher

Porteur du projet: Jean-Yves Blanc et un collectif d'habitants de Grand Parcher

L'objectif: Entretien le four à pain de Grand Parcher par quelques travaux: reprise du mur extérieur en partie supérieure pour cacher le béton; remontage du mur de soutènement extérieur au niveau du four côté aval; reprise du revêtement réfractaire de l'embouchure du four.



Il s'agit de conserver son patrimoine bâti, de l'embellir et de continuer à faire fonctionner son four, qui est notamment utilisé chaque année par les habitants du hameau pour une fête estivale. Le financement de tous les matériaux nécessaires à la réalisation du projet est pris en charge par la Commune. Sa réalisation est dévolue aux bénévoles porteurs du projet.

Le lavoir du Champ de ville

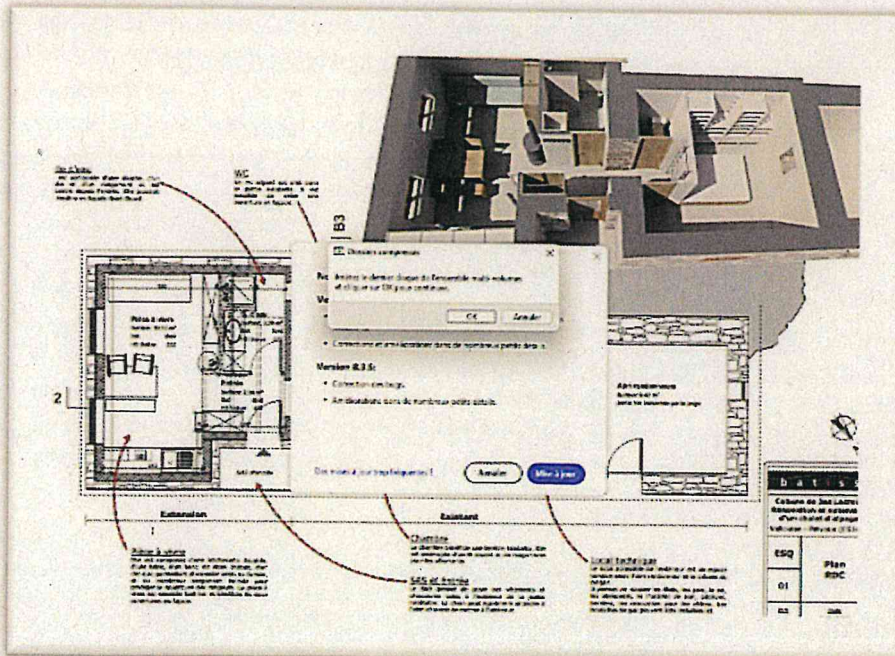
Porteur du projet: Gilbert Granet.

L'objectif: Préserver la beauté et l'attractivité de la rue du Champ de ville et son patrimoine vernaculaire par la restauration du lavoir situé à côté de la maison aux arcades dont la façade abrite un cadran solaire « Zarbula ». Les travaux à entreprendre: la réfection complète de la fontaine et du lavoir en bois de Mélèze de pays par une entreprise locale.



Toutes nos félicitations aux porteurs de ces deux beaux projets. Qué y a de nouu ? vous tiendra informés de la réalisation de ces deux projets dans les mois à venir. Quant à la Mairie, elle vous donne dès à présent rendez-vous à l'année prochaine pour de nouvelles idées et de nouveaux projets...

RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA CABANE DE JAS LACROIX



Notre document: l'esquisse et le plan de la cabane de Jas Lacroix, une fois réalisées sa rénovation et son extension, aujourd'hui programmées. Une opération cofinancée par la Commune et le Parc national des Écrins.

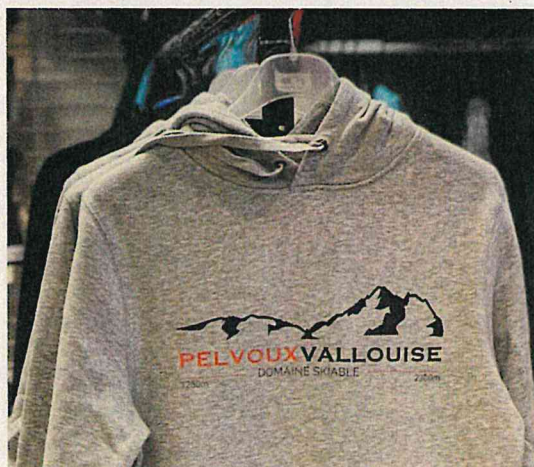
DÉMOGRAPHIE

La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 de notre Commune s'élevait à 1219 personnes: 1 178 habitants pour la population municipale et 41 pour les personnes comptées à part. Soit Vallouise: 748 habitants pour la population municipale et 30 pour la population comptée à part, d'où un total de 778 habitants; Pelvoux: respectivement 430 et 11 habitants comptés à part, d'où un total de 441 habitants.

La population comptée à part comprend entre autres personnes celles dont la résidence familiale est dans une autre Commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la Commune ou, inversement, celles ayant leur résidence familiale sur la Commune et qui résident dans une autre Commune pour leurs études, mais également les personnes ayant une résidence familiale dans la Commune et résidant dans une communauté d'une autre Commune (Ehpad, maison de retraite, casernes...).

SEP'arti!!!! à l'Igloo Pelvoux - Vous avez envie de passer une agréable journée dans un cadre idyllique ? Alors, rejoignez-nous nombreux le 29 mai prochain, à partir de 11h, lors d'une journée festive pour soutenir la recherche sur la Sclérose en Plaques (SEP). Une journée pour mieux comprendre mais aussi une journée pour les petits et les plus grands, avec de nombreuses animations au programme : Bubble contest, hockey balai, chasse aux bonbons..., Grands jeux en bois, Film d'animation « the life of trees » en 360°, Patinoire, Espace sensoriel, Concours de boules, Rencontres avec des professionnels de santé, ... et bien d'autres surprises ! Une petite restauration et une buvette sont prévues sur place. Les fonds récoltés lors de notre journée seront intégralement reversés à l'Arsep (fondation créée en 1969 dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement de la SEP notamment par la recherche).

Sweat-shirts aux couleurs de la station - Avec un magnifique dessin de la station avec les sommets de la Blanche et de l'Aiglière en toile de fond, créé par la Commune et imprimé dans les Hautes-Alpes ! En vente dans nos cinq magasins de sport ! À associer au masque-tour de cou pour se protéger et protéger les autres, en vente en station.



8 à Huit - Bienvenue à Eulalie qui succède, à la caisse de la superette, à Martine Rogue, laquelle, après quelque 50 ans de bons et loyaux services prend une retraite méritée. On la croisera toujours avec plaisir sur le terrain de boules ou, ici ou là, lors de lotos. Qué y a de noou ? se fait l'interprète de tous pour lui souhaiter une bonne et heureuse retraite.

« **Communes propres** » - A noter, le samedi 23 avril, à l'initiative de la Communauté de Communes une journée d'action « Communes propres ».

ASA - A noter les dates des journées de corvées pour le nettoyage de nos canaux :

- Pour les canaux porteurs de Vallouise : rendez-vous les samedis 23 avril, 30 avril et 7 mai. Des demi-journées à partager dans la bonne humeur et la convivialité.
- Pour l'ASA du Béal-Neuf de Pelvoux : rendez-vous le 14 mai à 7h30 devant la Mairie de Vallouise-Pelvoux (suivi d'un apéro) ; le 28 mai à 7h30 devant la Mairie de Vallouise-Pelvoux (suivi d'un barbecue festif) ; le vendredi 3 juin à 18h30 plateau des Eyssarts, pour l'Assemblée de Propriétaires (ex A.G.)

Recensement militaire - Tous les jeunes (garçons et filles) qui auront 16 ans dans l'année 2022 doivent passer (dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire) en mairie pour se faire connaître et remplir les documents. Se munir d'une pièce d'identité et du Livret de famille.

Club des loisirs de Pelvoux - Rappel : le Club propose, tous les jeudis de 14h30 à 17h, des rencontres de belote ou autres jeux, plus une animation Tricot. Également, tous les lundis, promenade pour marcheurs sages avec dénivelé réduit ; tous les mardis, randonnée pour marcheurs plus aguerris, avec dénivelé plus conséquent. Renseignements : 06 88 41 00 45.

Antenne France Services - Ouverture depuis le 25 novembre d'une antenne à Vallouise, place de l'Église. Ouverture : les jeudis et vendredis, de 9h à 12h. Tél : 04 92 58 87 36 Mail : franceservices@cc-paysdesecrins.com

État civil

Ils se sont unis :

Guy GRANET et Carole GUILLAUME, le 18 décembre 2021

Laurent BIZOS et Jacqueline CHERFILS, le 18 décembre 2021

Ils nous ont quittés :

Aimée LAGIER, épouse **ALBERT**, décédée le 9 décembre 2021 à Espinasses

Juliette MARTINETTI, épouse **TESTANIERE**, décédée le 27 décembre 2021 à la Seyne/Mer

Vincent PONÇON, décédé le 1er janvier 2022 à Lyon

Jean DOUBLIER, décédé le 2 janvier 2022 à Vallouise-Pelvoux

Jacques CANCHON, décédé le 2 janvier 2022 à Briançon

Augusta BALCET, épouse **COMBE**, décédée le 13 janvier 2022 à Gap

André GRANET, décédé le 18 janvier 2022 à La Tronche



« Il avait 75 ans. C'était, au sens plein du mot, un enfant de la Vallouise ou, plus précisément, de Puy-Aillaud. Il incarnait, plus que d'autres, la vie et le visage de Puy-Aillaud, qui était son pré carré, une terre dont il connaissait tous les habitants ; des habitants qui, en retour, l'honoraient unanimement de leur confiance. C'était un homme multicare : charpentier de formation, agriculteur, restaurateur. [...] Son éternelle disponibilité et le sens du service, qui toujours l'ont animé, devait tout naturellement le conduire sur les bancs du Conseil municipal de Vallouise, dans l'équipe de Benjamin Alphand, où il fut l'ardent défenseur de son Puy-Aillaud, tout autant de la Vallouise, terre de sa famille, toujours présente dans notre vallée. » (Jean Conreaux)

Nicole DEMAY, épouse **DELSOL**, décédée le 22 janvier 2022 à Lyon

Fabienne ROLLAND, épouse **MOUTIER**, décédée le 26 janvier 2022 à Briançon

Jeanne REY, épouse **BLUM**, décédée le 31 janvier 2022 à Champtercier